

**Décision N°DEC23-12 portant nomination par intérim de la direction
d'une unité de service**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la décision n°DEC22-13 portant nomination de Mme Valérie GABELICA en tant que directrice et M. Antoine LOQUET en tant que directeur-adjoint de l'unité de service UAR 3033 Unité de soutien à l'Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Considérant la démission de Mme Valérie GABELICA, directrice de l'UAR IECB au 31 août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Antoine LOQUET est nommé directeur par intérim de l'unité de service UAR 3033 Unité de soutien à l'Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB) du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2023,
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

